

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 14 janvier 2019 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

**19-01-14-4862 Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 14 janvier 2019 à 19 h 01.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 décembre 2018;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en décembre 2018;
 - 3. Rapport sur la situation financière Investissement au 31 décembre 2018;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en décembre 2018;
- D) Période d'information du maire;
 -
- F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018;

10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2018;

20. – CONTRATS & ENTENTES

20.1 Autorisation – Addenda au bail avec messieurs F. Hurtubise et S. Morin – 4, rue Lorne;

- 20.2 Autorisation - Renouvellement des assurances de la MMQ avec Groupe Ultima Inc.;
- 20.3 Autorisation - Contrat pour la collecte, le transport et le traitement du carton pour les ICI ;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Autorisation – Achat de billets pour le «Vins et Fromages» du Club Optimiste de Huntingdon;
- 30.2 Autorisation - Demande de soutien financier – Service d’accompagnement bénévole et communautaire (S.A.B.E.C) ;
- 30.3 Approbation - Rapport du budget 2019 de l’Office Municipal d’Habitation de Huntingdon;
- 30.4 Autorisation – Abrogation de la résolution no. 18-12-03-4846 – Contribution financière 2019 - Petite Bibliothèque verte;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement 918-2019 concernant le traitement et le remboursement des dépenses des membres du conseil municipal;
- 40.2 Adoption – Règlement 917-2018 relatif à l’occupation et à l’entretien des bâtiments;
- 40.3 Autorisation – Trajet sur le territoire de la ville pour le Club de motoneiges Lac St-François ;
- 40.4 Autorisation - Demande de PIIA – 15, rue King – Affichage;
- 40.5 Autorisation - Demande de PIIA – 18, rue King – Construction d’une toiture pour deux thermopompes ;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1 Désignation d’un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de janvier et février 2019;

60. –VARIA

- 60.1 ;

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1 Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2 Madame Andrea Geary:
- 70.3 Monsieur Dominic Tremblay:
- 70.4 Monsieur Florent Ricard:

70.5 Monsieur Maurice Brossoit:

70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

19-01-04-4863

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 14 janvier 2019.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 décembre 2018

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 30 novembre 2018.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 décembre 2018

Comptes à payer – Décembre 2018

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 31 décembre 2018.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière Investissement au 31 décembre 2018

Dépenses d'investissement – Décembre 2018

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de décembre 2018.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en décembre 2018

Comptes à payer – Décembre 2018

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses investissements autorisées au 31 décembre 2018.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

- La Petite Bibliothèque verte offre gratuitement l'abonnement à la population de Huntingdon.
- Les membres du Comité du Prêt d'Honneur remercient la Ville pour sa contribution financière.

Période de questions du public

Aucune question.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 3 décembre 2018

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 décembre 2018 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

19-01-14-4864

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 décembre 2018 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 13 décembre 2018

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 13 décembre 2018 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

19-01-14-4865

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 13 décembre 2018 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Addenda au bail avec messieurs F. Hurtubise et S. Morin – 4, rue Lorne

Considérant que messieurs François Hurtubise et Stéphane Morin louent un espace d'une superficie approximative de 2 545 pieds carrés dans l'immeuble industriel situé au 4 rue Lorne, Huntingdon dont la location à durée fixe se termine le 31 janvier 2019;

Considérant que les locateurs demandent le prolongement du bail jusqu'au 28 février 2019 pour terminer leurs productions en cours, effectuer le déménagement et les travaux de remise en état des lieux;

19-01-14-4866

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil autorise le prolongement du bail jusqu'au 28 février 2019 avec messieurs François Hurtubise et Stéphane Morin.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, un addenda au bail avec messieurs François Hurtubise et Stéphane Morin suivant les mêmes conditions inscrites au bail.

Adopté

Renouvellement des assurances de la MMQ avec Groupe Ultima Inc.

Considérant la nécessité de renouveler les assurances pour l'année 2019 ;

Considérant que les risques suivants sont couverts dans ladite police d'assurance, soient :

- Assurances des biens • Perte de revenus • Responsabilité civile
- Erreurs et omissions • Crime • Automobile • Bris des machines
- Responsabilité civile complémentaire
- Accident pompiers
- Accident bénévoles et brigadiers scolaires

Considérant que la Corporation de développement économique de la Ville de Huntingdon est ajoutée à titre d'assuré additionnel à toutes les sections décrites ci-dessus;

Considérant que la Société de l'assurance automobile du Québec est ajoutée à titre d'assuré additionnel à toutes les sections décrites ci-dessus.

19-01-14-4867

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise le renouvellement des assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'année 2019;

Que le conseil autorise le paiement de la prime d'assurance à la compagnie Groupe Ultima Inc pour la somme de 93 689 \$ payable en un seul versement.

Que la dépense soit financée à même le budget 2019 prévu à cet effet.

Adopté

Contrat pour la collecte, le transport et le traitement du carton pour les ICI

Considérant que la Ville désire poursuivre le service offert aux institutions, commerces et industries (ICI) situés sur son territoire;

Considérant les particularités de ce type de service qui nécessitent que l'entreprise procède manuellement à la collecte dans les ICI;

Considérant que la compagnie Les Fibres J.C. Inc. a présenté une offre de service pour la collecte, le transport et la récupération du carton des ICI desservis par la Ville selon les modalités suivantes :

- Service de cueillette une fois par semaine;
- Entente de service de 12 mois;
- 27.00 \$ par cueillette (27 \$ x 31 = 837.00 \$ par semaine).

19-01-14-4868

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon autorise l'octroi du contrat de service de gré à gré pour la collecte, le transport et la récupération du carton des ICI avec l'entreprise Les Fibres J.C. Inc. selon les termes de l'offre de service.

Que cette dépense soit financée à même le budget 2019 prévu à cet effet au poste budgétaire 02 452 20 446.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Achat de billets pour le «Vins et Fromages» du Club Optimiste de Huntingdon

Considérant que le Club Optimiste de Huntingdon tiendra une dégustation de Vins et Fromages le samedi 26 janvier 2019;

Considérant que lors de cette soirée une bourse sera remise aux Frontaliers Actifs et Artistes de l'École Arthur-Pigeon;

19-01-14-4869

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise l'achat de quatre (4) billets au coût de 75 \$ chacun pour l'activité Vins et Fromages du Club Optimiste de Huntingdon.

Adopté

Demande de soutien financier – Service d'accompagnement bénévole et communautaire (S.A.B.E.C)

Le conseiller Denis St-Cyr déclare être en situation de conflit d'intérêts par sa situation de membre du conseil d'administration et se retire de la séance à 19h06 pour toute la durée des délibérations et du vote relatifs à la présente question.

Considérant que l'organisme à but non lucratif «Services d'accompagnement bénévole et communautaire (SABEC)» demande une contribution financière pour les années 2018-2019 afin d'assurer le maintien des services;

Considérant que SABEC est un organisme composé de bénévoles qui a pour mission l'accompagnement et le transport pour les services médicaux des citoyens de tout âge, résidants de la MRC Le Haut-Saint-Laurent;

Considérant l'augmentation du nombre de transports effectués par les bénévoles;

19-01-14-4870

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

D'accorder une contribution financière au montant de 750 \$ à l'organisme «Services d'accompagnement bénévole et communautaire (SABEC)» pour leur campagne de levée de fonds 2018-2019.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

Le conseiller Denis St-Cyr reprend son siège à 19h08.

Approbation du rapport du budget 2019 de l'Office Municipal d'Habitation du Haut-St-Laurent

Considérant que le rapport d'approbation du budget de l'Office municipal d'habitation du Haut-St-Laurent pour l'année 2019 prévoit un déficit de 104 882 \$ pour l'ensemble immobilier no 2996 (12 unités familles) et un déficit de 77 580 \$ pour l'ensemble immobilier no 1733 (20 unités personnes âgées) lesquels sont situés à Huntingdon, ce qui représente un déficit total de 182 462 \$;

Considérant que le budget 2019 de l'OMH prévoit une contribution financière de la Ville établie à 10 % du déficit, soit un montant de 18 246 \$;

Considérant que ledit rapport prévoit un budget pour des travaux de remplacement, amélioration et modernisation approuvé au PPI pour un montant de 48 299 \$ pour l'ensemble immobilier no 2996 (12 unités familles) et de 60 089 \$ pour l'ensemble immobilier no 1733 (20 unités personnes âgées) lesquels sont situés à Huntingdon, ce qui représente un montant total d'investissement pour 2019 de 108 388 \$, soit une quote-part de 10 839 \$ pour la Ville de Huntingdon;

19-01-14-4871

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve le rapport d'approbation du budget 2019 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon, tel que présenté.

Que la Ville de Huntingdon s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) ainsi que le financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02 520 00 963.

Adopté

Abrogation de la résolution no. 18-12-03-4846 – Contribution financière 2019 - Petite Bibliothèque verte

Considérant que le 3 décembre 2018, le conseil municipal a autorisé par sa résolution no. 18-12-03-4846 le versement d'une contribution financière à la Petite Bibliothèque verte établie au prorata du nombre de membres actifs pour l'année 2019 ;

Considérant que le 14 décembre 2018, la responsable de la Petite Bibliothèque verte, madame Louise Charlebois a informé la ville que le conseil d'administration de l'organisme avait décidé d'offrir un abonnement gratuit aux résidents de la ville de Huntingdon;

Considérant que le principal élément qui a été considéré par les membres du conseil d'administration est le fait que la ville apporte déjà une très importante contribution financière à la bibliothèque en la logeant, sans aucun frais, dans un local, ce qui permet à l'organisme de jouer pleinement son rôle.

19-01-14-4872

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal abroge la résolution no. 18-12-03-4846 et remercie les membres du conseil d'administration de la Petite Bibliothèque verte de leur considération.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Avis de motion, présentation et dépôt du projet – Règlement 918-2019 concernant le traitement et le remboursement des dépenses des membres du conseil municipal

Avis de motion est donné par le conseiller Rémi Robidoux selon lequel le règlement numéro 918-2019 concernant le traitement et le remboursement des dépenses des membres du conseil municipal sera présenté, avec dispense de lecture, pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le conseiller Rémi Robidoux présente le projet de règlement intitulé «Projet de Règlement 918-2019 concernant le traitement et le remboursement des dépenses des membres du conseil municipal», le tout conformément à l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001).

Adoption du Règlement 917-2018 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

Considérant que le maire André Brunette a donné un avis de motion, présenté et déposé le projet de règlement à la séance ordinaire du 3 décembre 2018;

Considérant que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement.

19-01-14-4873

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par madame Andrea Geary

Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le Règlement 917-2018 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

Adopté

Trajet sur le territoire de la ville pour le Club de motoneiges Lac St-François

Considérant que le ministère des Transports du Québec (MTQ) demande au Club de motoneiges Lac St-François de modifier la section du trajet des motoneiges située sur la rue F.-Cleyne afin d'éviter de circuler sur la partie où il y a une pente, et ce, dans le but d'améliorer la visibilité des usagers de la route;

Considérant qu'afin de répondre à la demande du MTQ, le Club de motoneige demande à la Ville l'autorisation de modifier le trajet afin de circuler sur la rue Chalmers au lieu de la rue Kelly;

19-01-14-4874

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par monsieur Dominic Tremblay

Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le Club de motoneiges Lac St-François à circuler sur la rue Chalmers au lieu de la rue Kelly.

Adopté

Demande de PIIA – 15, rue King – Affichage

Considérant qu'un projet d'installation d'une enseigne détachée du bâtiment et visible des deux côtés pour le commerce de massothérapie situé du 15 rue King, lot 3 230 440, a été déposé pour étude au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Huntingdon (CCU);

Considérant que l'enseigne proposée sera en aluminium d'une largeur de 0.9144 m (3 pi) par une hauteur de 1.2192 m (4 pi) de couleur bleue, blanche et beige dont la superficie est de 1.1148 m² (12 pi²) et installée sur deux poteaux de bois totalisant une hauteur de 2.4384 m (8 pi), en respect des normes stipulées au règlement #512 - *Tableau 18.1 – Normes relatives aux enseignes*;

Considérant que l'enseigne sera installée dans la cour avant à une distance de 1.5 m de la ligne de rue entre l'allée de stationnements et la porte d'entrée principale, conformément au règlement #512 - *Tableau 18.1 – Normes relatives aux enseignes*;

Considérant que le CCU recommande au Conseil municipal d'approuver le projet de l'enseigne avec les recommandations suivantes;

Le Comité consultatif d'urbanisme recommande que les proportions de l'enseigne soient diminuées et limitées à une enseigne de 0.6096 m x 0.9144 m (2 pi x 3 pi) apposée sur un support d'une hauteur maximale de 1.8288 m (6 pi) pour les motifs que l'enseigne est disproportionnée par rapport au bâtiment et aux autres enseignes avoisinantes, elle ne s'harmonise donc pas avec le voisinage.

Considérant les dispositions du règlement no. 637-2001 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

19-01-14-4875

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Le conseiller Rémi Robidoux mentionne que le conseil municipal prend en considération les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme. Cependant, le conseil municipal a reçu des informations additionnelles après la tenue de la rencontre du CCU

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon autorise le projet de l'enseigne pour le commerce de massothérapie situé au 15 rue King, lot 3 230 440, selon les dimensions soumises soit une largeur maximale de 0.9144 m (3 pi) et à une hauteur maximale de 1.2192 m (4 pi) apposée sur un support d'une hauteur maximale de 2.1336 m (7 pi) pour les motifs que la hauteur ne doit pas être surélevée par rapport à l'enseigne avoisinante afin de s'harmoniser avec le voisinage.

Adopté

Demande de PIIA – 18, rue King – Construction d'une toiture pour deux thermopompes

Considérant qu'un projet d'installation d'une petite toiture pour protéger deux thermopompes des chutes de glace pour l'église située au 18 rue King, lot 3 230 357, a été déposé pour étude au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Huntingdon (CCU);

Considérant que la toiture sera localisée au-dessus des thermopompes sur le mur sud-ouest de l'église, sous la première fenêtre à partir de la rue King;

Considérant que les matériaux utilisés seront le bois et un revêtement de toiture métallique de couleur argent similaire à la toiture principale;

Considérant que la toiture sera à un versant et attachée à un seul mur de l'église;

Considérant que le CCU recommande au Conseil municipal d'approuver le projet de construction d'une toiture pour protéger les thermopompes ;

Considérant les dispositions du règlement no. 637-2001 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

19-01-14-4876

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon autorise le projet de construction d'une toiture pour protéger les deux thermopompes de l'église située au 18 rue King, lot 3 230 357.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de janvier et février 2019

Considérant qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et Ville* L.R.Q., chapitre C-19, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

19-01-14-4877

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil nomme madame Andrea Geary à titre de maire suppléant pour la période de janvier et février 2019.

Adopté

60. VARIA

Aucun sujet.

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : Le comité de l'Office municipal d'habitation tiendra une réunion la semaine prochaine.

M. Florent Ricard : Il a assisté à la réunion du Marché Fermier. Un prospectus est produit pour annoncer les événements d'hiver du Marché Fermier.

M. Maurice Brossoit : Il mentionne qu'il y a deux appartements d'inoccupés aux Habitations des Tisserandes, sur un total de 27 logements.

M. Rémi Robidoux : Les membres du comité de l'aréna se rencontreront le 16 janvier prochain.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

19-01-14-4878

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19 h 29.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière